

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique : <input type="text"/>
PROJET : Projet hôtelier Bestouan
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) Ce projet ne consacre que 3 pages pour les déplacements : invraisemblable et incohérent quand on connaît les difficultés de circulation vers la presqu'île et dans Cassis d'une façon plus générale. Cela nécessite une étude plus approfondie d'impact avec comptage de voitures actuelles et futures sur les voies d'accès au Bestouan et dans Cassis. Quand le nombre de pages pour les insectes et les plantes dépasse les 100, l'espèce humaine n'a droit qu'à 3 pages. La mairie met déjà du filtrage en saison pour freiner la circulation vers le Bestouan. Les 50 chambres et 10 villas représentent un apport de population de 200 personnes plus le personnel soit minima 200 de plus soit 400 à 500 personnes venant quotidiennement sur le site. Il n'y a qu'une voie de circulation qu'il est impossible d'élargir et il n'y a que 90 places de parking. Les navettes seront de toute façon insuffisantes et peu utilisées par une clientèle de

luxe et encombreront beaucoup plus le secteur.

Embouteillage assuré comme pour la voie d'accès au parking La Madie en été !

Il existe déjà un hôtel 5 étoiles avec spa à proximité qui a beaucoup de mal avec les voitures de ses clients et de son personnel et perturbe la circulation des riverains et des habitants de la presqu'île. Cet hôtel utilise déjà des aires de parking pour les voitures de ses clients derrière le parking du Bestouan.

En été le parking du Bestouan est plein vers 10H du matin créant bouchons et embouteillages.

Sans compter les randonneurs des Calanques qui veulent aller en voiture au plus près de Port Miou et stationnent soit au Bestouan soit à la presqu'île.

Cassis est déjà saturé de touristes, optimisons la qualité des installations actuelles plutôt que d'en rajouter toujours plus.

Créons un village à taille humaine où il fait bon vivre plutôt que d'être dans un flot de voitures

Commençons par rendre piétonnier toutes les zones possibles.

Ce projet veut faire passer par un trou de souris un flot supplémentaire de population et leurs voitures.

Continuer comme cela jusqu'à saturation qui dégouteront et feront fuir définitivement les touristes

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :
<input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>)
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :
* Votre adresse de courrier électronique
<input type="text"/>
PROJET : <i>Complexe hôtelier BESTOUAN</i>
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>)
<ul style="list-style-type: none">- <i>Le projet est une vue visuelle, une altération de notre cadre de vie. Ce site offre actuellement une sorte de « respiration apaisante » pour le regard, que ce soit depuis la mer ou le cap Canaille.</i>- <i>Cette zone est la seule langue de terre sauvage qui assure une continuité entre la mer et le massif des calanques dans les espaces urbains de Cassis. La destruction de ce corridor écologique serait irréversible et non sans conséquence sur la préservation de la biodiversité.</i>- <i>La perte de biodiversité ne se limite pas au périmètre des constructions. Les obligations légales de débroussaillage autour du bâti et des routes, rajoutées au chemin de contournement des pompiers, amplifient de façon substantielle la surface sacrifiée.</i>- <i>Le risque incendie est proportionnel à l'accroissement prévu des épisodes de sécheresse et de canicule. Le drame de 1990, lors duquel il avait fallu évacuer en urgence et par la mer de nombreuses familles, a de fortes chances de se reproduire et d'engendrer des tragédies.</i>- <i>Quid des crues centennales ? Le vallon des Brayes a besoin d'espace pour que les eaux de pluie s'étalent et perdent de leur puissance destructrice. Or, le GIEC annonce des événements climatiques catastrophiques, dont les orages méditerranéens.</i>- <i>Le Bestouan est une sorte de petite calanque dans laquelle les bruits se réverbèrent et s'amplifient. Plus on densifiera la zone d'habitation, plus les nuisances sonores augmenteront.</i>

Les résidents recherchent plutôt le calme et la tranquillité...

- *Le charroi engendré par l'activité autour de 50 chambres d'hôtel et de 10 villas n'est pas adapté à la configuration du réseau routier déjà saturé. L'avenue de l'Amiral Ganteaume est un goulet d'étranglement. Il ne pourra pas absorber les déplacements des employés de l'hôtel, des clients, des entreprises de maintenance et autres, en plus des va-et-vient des résidents de la Presqu'île, des touristes, des randonneurs, des amateurs de plage, etc. De plus, cet accroissement du trafic poserait un problème de sécurité routière, à la fois pour les piétons, les deux-roues et les véhicules.*

Alors en campagne électorale en 2008, Mme MILON m'avait certifié, en me regardant droit dans les yeux, qu'elle n'urbaniserait jamais davantage le site du Bestouan, si cher au cœur des cassidains. La métaphore utilisée était : « On ne peut pas faire rentrer 2 litres d'eau dans une bouteille d'1 litre ».

C'est de la haute trahison !!!

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : **ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr**
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : Autorisation defrichement pour construction complexe hotelier
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) Cassis dispose déjà d'hôtels prestigieux (dont un 5 étoiles à proximité du projet). L'utilisation de l'Avenue Ganteaume comme seul accès véhicules et secours à la presqu'île et aux Calanques pose déjà de gros soucis de circulation tant cette voie est un goulet d'étranglement. Les piétons ne disposent même pas d'un trottoir. Or cette voie ne sera jamais élargie. Elle est bordée de constructions. Et elle devra gérer les allées et venues supplémentaires des résidents de l'hôtel, du personnel et de 10 villas. Il s'agit d'un site naturel dans un environnement déjà bien occupé (hôtel, immeubles-résidences de vacances, villas au ras de la route).

Ne le détruisons pas au profit d'une urbanisation que notre village aurait du mal à supporter.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :
<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)
<input type="text"/>
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :
<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique
<input type="text"/>
PROJET :
Defrichement N° DEF-20-428-022
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)
Ce défrichement en vue de la construction d'un complexe hôtelier est un non-sens car il va à l'encontre de la biodiversité, augmente les risques naturels, dénature la ville de Cassis et son environnement. Le village/la ville de Cassis n'est pas conçu/e pour devenir un genre de "club de vacances" sans âme, sans charme, régi/e par le quasi seul pouvoir de l'argent... et sans Cassidens contraints de quitter leur ville pour des raisons financières. De plus, la question de l'accès - déjà difficile - et de la circulation - déjà trop importante - ne peut être résolue sans dénaturer le paysage qui fait l'unicité de Cassis

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT N° DEF-20-428-022
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) Cassis n'a pas besoin de redynamiser son offre touristique à hauteur d'un défrichement de près de 9000m ² alors que juste à coté nous essayons de sauvegarder quelques m ² de posidonie en mer à l'aplomb du projet. Il est fini le temps de la bétonisation, il faut planter au contraire des arbres. Les différents dossiers attenants au projet sont remplis d'inepties et de mensonges...mais validés par les différentes administrations (incompetentes, ou corrompues... ?)

Exemples :

- « Il n'a pas été vu de grand dauphin blanc ou de tortue sur le projet d'aménagement terrestre» (avec photos à l'appui)... Pourquoi ne pas avoir mis de photos d'éléphants aussi.
- L'hypothèse que les villas de luxe ne soient pas climatisées dans le bilan énergétique, me fait doucement sourire.
- La fauvette pitchou niche juste à côté du projet = faux ! Elle niche également en plein dans l'emplacement du projet, il suffit de savoir observer...

Je suis pessimiste, ce dossier de construction aboutira tôt au tard... Mais qu'en penseront nos enfants et petits enfants...

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	concerne projet HOTEL LE BESTOUAN
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<p>l'unique voie d'accès est déjà saturée en période estivale : il est parfois impossible de se croiser dans le passage étroit - Nuisances en dugmentation - En cas d'incendie ce serait un désastre - OPPOSITION TOTALE au projet - Aucune justification économique car activité saisonnière - Fait à Cassis le 26.08.2021</p> <input type="text"/>

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	de construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Je suis contre ce projet risques d'incendie - d'inondation - de pollution - engorgement des voies de circulation etc -

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

• par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

• par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : PROJET HOTELIER BESTOUAN CASSIS
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) <i>A la lecture des rapports et la connaissance du terrain, étant habitante de Cassis et de plus ayant habité au Bestouan , immeuble Le Week End «3 avenue des calanques » ce projet est complètement insensé. Je suis contre ce projet.</i> <i>1ere raison : En été, au Bestouan, il ya une file d'attente de voiture de plusieurs dizaines de mètres qui attendent que des places se libèrent au parking, bloquant la circulation, faisant faire des demi tours intempestifs. L'entrée du projet est quelques mètres plus loin, ce qui ne fera qu'augmenter le nombre de voitures et les embouteillages.</i> <i>2eme raison : Pendant l'été, la mairie mets en place un système de filtrage de voitures d'accès à la presque'île à la hauteur du Best Western. A quoi ça sert si c'est pour rajouter un flux supplémentaire de voitures</i> <i>3 eme raison :</i> <i>Les études d'impact consacrent 400 pages aux insectes et plantes et seulement 3 pages aux déplacements.</i>

Aucune étude sérieuse de comptage de voitures en Eté et en Hiver, en semaine et en week end(influence des Marseillais en WE et randonneurs du parc des calanques) dans cette zone et dans Cassis a été faite !
Quand on voit déjà la circulation vers la presqu'île avec des centaines de voitures en file attendant que ça avance. Quand on voit que les voitures extérieures descendent l'avenue Agostini pour remonter aussitôt la rue de la Ciotat sans pouvoir s'arrêter. Cela donne une mauvaise image à Cassis. Et on voudrait rajouter encore plus de voitures dans Cassis

4eme raison :

Le parking du projet hôtelier est de 90 places pour 50 chambres et 10 villas soit un nombre inférieur à ce qui est demandé par la réglementation pour la construction de villas ou appartements

5ème raison :

Le projet va créer un flux supplémentaire d'environ 500 à 600 personnes clients , personnels et prestataires qui viendront engorger un peu plus le goulot d'étranglement qu'est la voie vers le Bestouan.

La voie est si étroite que les piétons et voitures sont à touche touche sur la voie d'accès aux environs de Camargo. Ce projet augmente le risque d'accident car il est préconisé la marche à pied, vélo et voiturette.

Réolvons d'abord les problèmes de circulation avant d'en rajouter

6eme raison

Le projet insiste sur la nécessité d'utiliser des transports collectifs et non polluants. L'expérience montre que les complexes de luxe entraînent une utilisation de la voiture plus que des moyens de transport collectif.

7eme raison

La plage du Bestouan est déjà surchargée en été (et pas seulement le parking) il est difficile de poser sa serviette de plage à partir de 10/11H du matin. Les usagers du complexe viendront se rajouter

8eme raison :

L'hôtel des roches banches est un complexe 5 étoiles avec spa offrant les mêmes services que le projet. Il vient d'être agrandi de plus de 10 chambres pour assurer sa rentabilité. En ouvrir un semblable à quelques centaines de Mètres est une erreur causant préjudice à l'existant A terme la rentabilité des 2 complexes risque de chuter.

Autre point : Les Roches Blanches a du mal à garer les voitures de leurs clients. Ils sont obligés de les stocker sur le terrain derrière le parking du Bestouan. Ceci montre bien le problème de parking

A t on demandé au Roches Blanches le nombre de voitures des clients, du personnel et des prestataires qui sont dans et autour de l'hôtel en pleine saison ? Non ce n'est pas dans le rapport

- Association loi 1901-

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site des Calanques et du littoral méditerranéen par une gestion respectueuse des territoires, du patrimoine et des écosystèmes.

Projet de complexe hôtelier au Bestouan

Un abcès dans le paysage cassidain.

La petite ville de Cassis jouit d'un label de qualité, de beauté, d'harmonie et d'équilibre qui est à la base sa renommée. La zone du Bestouan en fait partie. Son artificialisation et son bétonnage, qui apparaîtraient comme un abcès dans ce paysage grandiose, sont inacceptables.

Infraction avec la réglementation de protection.

On ne peut se mettre en porte à faux avec la réglementation qui régit ces terrains. Il se trouve, en effet, dans une zone ZNIEFF. Il est inclus dans le site Natura 2000 « Calanques-îles marseillaises, cap Canaille et massif du Grand Caunet ». Il est situé à proximité immédiate (415 mètres) du site Natura 2000 ZPS « Les îles marseillaises – Cassidaigne ». Il est aussi concerné par la directive oiseaux « Îles marseillaises ». En effet, la distance d'évolution des oiseaux est évaluée à 20-25 km, y compris pour l'aigle de Bonelli, espèce protégée. Le respect de cette réglementation devrait être suffisant pour renoncer à un tel projet.

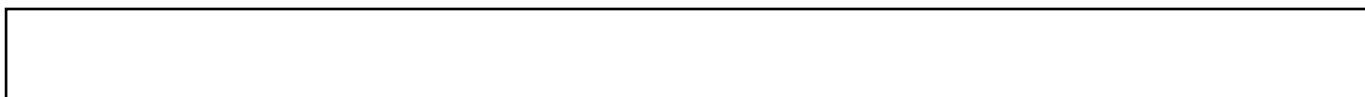
Irrespectueux de la proximité et de la réglementation du Parc National des Calanques.

Le terrain est en limite de la zone périphérique du Parc national des Calanques et de ce qui est appelé maintenant « Aire d'adhésion ». On ne peut pas tenir compte de cette situation qui serait irrespectueuse des règles de protection du Parc national. Le cœur du Parc est, en effet, étroitement dépendant de ce qui se fait en périphérie.

Risque accru d'incendie.

Tout le monde sait que les feux partent souvent des zones habitées. Ce complexe hôtelier augmente donc le risque d'incendie. Or ce risque est même accru, car ce ne serait pas des résidents respectueux de leur propriété, mais des touristes de passage, moins soucieux de ce qui les entoure. Par ailleurs, la probabilité d'incendies ne va pas cesser d'augmenter en rapport avec le réchauffement climatique et l'amplification de la sécheresse.

Risques de ruissellement et d'inondation.



Les risques de ruissellement et d'inondations sont déjà importants. Ils seraient amplifiés par l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols. Les chutes de pierres et de rochers entraînés par les eaux ne sont pas exclues.

Atteinte à la biodiversité, non-respect des espèces protégées.

D'après la MAE, les investigations réalisées pour cette enquête, n'ont pas pris en compte toutes les richesses écologiques de ce secteur qui seraient impactées par la réalisation du projet.

D'ailleurs, les investigations réalisées par le Parc national des Calanques signalent la présence, sur ce terrain, d'espèces végétales d'un grand intérêt. Il s'agit notamment des orchidées Sérapia à petite fleurs (*Serapia parviflora*) et Germandrée arbustive (*Teucrium fruticans*), espèces rares, protégées sur l'ensemble du territoire français. Un Ophrys en instance d'être identifié, pourrait s'ajouter la liste.

Il a également été signalé la présence de chauves-souris, d'un très grand intérêt biologique et environnemental.

Aggravation de la pollution littorale.

Les eaux usées du complexe hôtelier ne seront pas rejetées directement à la mer ; c'est du moins ce que nous souhaitons. Il faudra alors mettre en place une canalisation conduisant les eaux usées jusqu'à la station d'épuration de Cassis, bien lointaine. On imagine aisément l'impact de la tranchée sur une distance aussi longue. D'autre part, la station d'épuration de Cassis, conçue dans les années 70, vieillotte, obsolète, à bout de souffle, ne pourra pas accepter ce surcroît d'eaux usées. Elle s'est d'ailleurs signalée, à plusieurs reprises, par des dysfonctionnements particulièrement néfastes pour la flore et la faune marines.

Aggravation de la saturation de la circulation.

La circulation actuelle dans cette zone arrive fréquemment à saturation pendant la période estivale. Qu'en sera-t-il, avec les véhicules supplémentaires du complexe hôtelier ? Un blocage total sur ce parcours à haute densité de véhicules ?

Conclusion.

Nous considérons ce projet de complexe hôtelier, dangereux pour les habitants, dangereux pour l'environnement, dangereux pour la biodiversité, dangereux pour les espèces protégées, dangereux pour le Parc national des Calanques, dangereux pour la qualité du milieu terrestre, du milieu marin et pour la qualité de vie, totalement inadapté à la vocation de la ville de Cassis. Nous nous opposons donc à ce projet avec la plus grande vigueur et nous nous réservons toute possibilité de recours en justice.

Fait à Marseille le 27 août 2021.

Le CA et son président,

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<p>EE PROJET N'EST PAS ACCEPTABLE PAR MANQUE D'ACCESSIBILITE.</p> <p>-LITE : - Énoncée de l'Av. de l'AMIRAL SENTERGUE (2 camions ne de l'Av. de l'Amiral Sentergue) IL EST EN ZONE INCENDIE, LA SECURITE DE LA POPULATION DE LA PRESOULE NE SERAIT PAS ASSUREE PENDANT LES TRAVAUX ET APRES PAR AU SMENTATION DE LA CONSTRUCTION.</p>

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET : Construction d'un projet hôtelier-hôtel et maisons individuelles
à Cassis-Bestouan

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Un tel projet doit être abandonné s'il n'est pas prévu simultanément une voie d'accès propre et dédiée aux futurs accédants - L'actuelle avenue des Calanques est déjà totalement saturée et pose de vrais problèmes de sécurité

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	de Construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Je suis contre ce projet risques d'incendie - d'inondation - de pollution - engorgement des voies de circulation etc -

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier
Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichage – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET :
<input type="text"/>

*** Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Encore une infractucsture pour une minorité de vacanciers.

Que fait on pour les cassidains ?

Cassis se vide de ses habitants et on amplifie encore avec des projets farfelus.

Qu'apporte ce projet ?

Rien, sinon encore des nuisances, des routes bouchées et une defiguration de notre beau territoire.

Bientôt, la ville ne sera qu'une coquille vide sans âme que l'on visitera comme un zoo.

Redonnons Cassis au cassidains

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : défrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

* Vos observations (vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

- Saccage de l'environnement, déterioration du patrimoine naturel.
- Des a piétons, difficile de circuler et à l'avenue de Darichavelle.
- YEP et DDTM Bouches du Rhône pour les piétons de marcher le long de l'avenue de l'Amiral Gauthier pour se rendre à la piscine de l'avenue Labouffay.
- Il est préférable que Cassis reste un lieu de vie agréable et serein.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : **ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr**
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM, * prénom :**

* **Adresse complète** (*adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville*)

Téléphone fixe ou portable :

* **Votre adresse de courrier électronique**

PROJET : Autorisation de défrichement définie ci-dessus en vue de construction

* **Vos observations** (*Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue*)

Poursuivre le développement immobilier du secteur BESTOUAN et PRESQU'ILE avec une seule voie d'accès et d'évacuation alors que l'avenue de GANTEAUME est déjà dangereuse et surchargée de piétons et de véhicules est irresponsable.

Le jour où un incendie se déclenche la vie de tous sera mise en péril.

Le fait de créer un accès pompier ne résoudra pas le problème.

Qui sera responsable ce jour là ?

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable projet bestouan

De : > [REDACTED]

Date : 01/09/2021 11:05

Pour : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

Par la présente, je souhaite signifier ma désapprobation pour le projet de construction d'un hôtel dans la carrière du Bestouan.

[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : Defrichement en vue de la construction d'un complexe hotelier au bestouan à Cassis
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) <p>Considérant l'engorgement de l'accès en voiture à toute cette zone et les dangers qui en résulte (impossible d'évacuer en cas de feu, impossible pour le samu /pompiers d'arriver rapidement, impossible d'emmener un blessé à l'hopital, risque de colision avec les piétons...), il n'est pas envisageable de créer quoi que ce soit. En outre, l'impact écologique n'a pas été étudié sérieusement. Faute d'études sérieuses concernant la circulation et l'impact écologique, ce défrichement et ce projet hotelier ne peuvent être acceptés.</p>

Je suis donc contre le defrichage .

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

Construction d'un complexe hôtelier *collé*
du Bestouan à Cassis

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

le projet tel qu'il est présenté appelle 2 observations
de ma part
- la création d'un nouvel hôtel de luxe à proximité d'un établissement déjà existant s'adressant au même type de clientèle fragilise la viabilité économique du projet
- Par ailleurs le projet apportera un afflux supplémentaire de circulation dans un site déjà très contraint sans qu'une solution satisfaisante ait été apportée.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	
Téléphone fixe ou portable :	
* Votre adresse de courrier électronique	
PROJET :	
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	
Je m'oppose à ce projet car il est contraire aux enjeux de protection de l'environnement et des sites protégés et daine' des calanques. il est contraire à la sécurité de la population et à la protection de la biodiversité. Zone naturelle Natura 2000 + Hauts de Calanques	

Sujet : [INTERNET]

De : > []

Date : 02/09/2021 17:30

Pour : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

Penser bâtir un hôtel et dix villas dans ce périmètre est une erreur pour les raisons suivantes. Endroit fermé sur lui-même, protégé depuis des lustres et abritant une faune et une flore super protégées. Accroissement de la circulation automobile, qui est déjà saturée, voies très étroites. Passage piétons inexistant. Le problème d'évacuation pour le bétail le problème sera à envisager. Incendie du mois d'août 1990. Je pense que d'autres raisons existent encore. Je suis résolu contre cette réalisation. Avec mes salutations

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

HOTEL Bestouan

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

il faut revoir ce projet trop près du bord de mer - mettre en place une démarche participative et fêter les risques "incendie" et pollution côtière difficulté d'accès au site

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

Defrichement en vue de la construction
d'un complexe hôtelier

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

- 1/ Difficulté d'accès au site - 1 seule route (étroite 2 sens circulation + pas de trottoir), les camions empiètent sur la bande peinte piétons,
- 2/ Risque d'inondations
- 3/ Risque incendie
- 4/ Protection de la biodiversité

GRAVISSIME POUR CASSIS

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	Hôtel + Maisons Bestouan - Défrichement
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Le projet est contraire à nos préoccupations de sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité. Il entraînera une augmentation des nuisances pour les riverains et de la pollution supplémentaire. Le tourisme est déjà très important à Cassis et doit être régulé. Il existe déjà des hôtels de luxe. Économiquement, il n'apportera que peu d'emploi pour Cassis.

TROP TARD APRÈS CE JEUDI 9 SEPTEMBRE !!

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus.**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13096 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET: complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan

* Vos observations (vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue.)

- ① d'enclavement du site posera des problèmes de circulation et de sécurité complètement sous-évalués
- ② la hiérarchisation d'une partie de cet espace provoquera des problèmes de ruissellement d'eaux de pluie mal évalués.
- ③ le projet détruira un site naturel auquel sont attachés les résidents.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	Complexe Hôtelier " LE BESTOUAN "
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Pas d'objection à la conduite du projet sous réserve d'une stricte organisation de la circulation pour l'accès Presqu'île soit: - Accès de la presqu'île réservé aux résidents et ayants droits. - Et création d'une nouvelle route d'accès par le haut dédiée aux utilisateurs du complexe hôtelier et des villas. - Route qui sera empruntée par tous les intervenants pendant la durée du chantier.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM, * prénom :**

[Redacted]

* **Adresse complète** (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

[Redacted]

Téléphone fixe ou portable :

[Redacted]

* **Votre adresse de courrier électronique**

[Redacted]

PROJET : OAP Bestouan.

* **Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Nous sommes définitivement **OPPOSÉS** à ce projet dans sa globalité :
défrichement et construction d'un complexe hôtelier de luxe, inadapté dans ce quartier de Cassis engorgé par l'afflux massif de touristes
- circulation avec embouteillages et répétition au niveau du parking du Bestouan
- plage naturelle avec deux paillottes ne peut accueillir de nouveaux touristes.

Il serait plus judicieux d'implanter sur ce site une école supérieure spécialisée hôtellerie, gastronomie et VIN ! en accord avec l'identité de Cassis et qui amènerait des jeunes dans ce village vide en hors saison.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichage – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM, * prénom :**

* **Adresse complète** (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* **Votre adresse de courrier électronique**

PROJET :

OAP Bestouan / DEF-20-428-022

* **Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

La chaussée de l'accès de Cassis-centre vers le Bestouan par l'avenue Gantaume est partagée entre les piétons et les véhicules de façon déjà problématique en termes de sécurité que le trafic soit dense ou pas. En effet, aux heures d'affluence, la coexistence des 3 flux (double sens chaussée + flux piétons) est impossible au vu de la largeur de la chaussée à l'endroit critique.

Un projet d'hotellerie et d'habitations tel que défini ne fera que renforcer le trafic véhicules + piétons sur l'avenue Gantaume entre l'intersection avec l'avenue des Dardanelles et la plage du Bestouan et créer une situation non acceptable au titre de la sécurité car il n'existe aujourd'hui aucun trottoir sur ce tronçon.

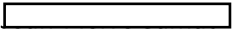
Pour éviter ce problème, il y aurait en théorie 3 options:

- soit élargir le tronçon de la chaussée Gantaume concerné en créant un vrai trottoir sécurisé pour les piétons

en gardant le double sens pour la circulation des véhicules.

- soit mettre le tronçon Gantaume concerné en circulation alternée pour permettre la création d'un trottoir sécurisé.

- soit construire un accès route entre la plage du Bestouan et les Gorguettes via le vallon des Brayes.



PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET : complexe hotelier dans la carrière du bestouan

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

- 1/ Aucune étude sérieuse sur le ruissellement des eaux n'est produite.
- 2/ l'enclavement du site pose des problèmes d'accès non pris en compte et volontairement sous-estimés.
- 3/ Où logeront les personnels nécessaires au fonctionnement d'un tel projet compte tenu de l'ubérisation en cours à Cassis, favorisée par une publicité débridée ?

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

• par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

• par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichage – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

<input type="text"/>
<input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>)
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : Défrichage en vue de la construction d'un complexe Hotelier et des maisons individuelles
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>)
Je m'oppose à ce projet en raison de l'impact sur un matériel naturel protégé et sur les conséquences irrémédiables de la destruction d'une faune et d'une flore en voie de disparition. L'aire d'étude se trouve à proximité de plusieurs espaces naturels remarquables, Cette ancienne carrière se situe aussi à l'entrée du Parc des calanques. L'étude réalisée n'intègre pas les impacts sur le terrain naturel, les risques d'inondations dues au ruissellement et les éboulements La justification économique pour la réalisation de ce complexe est irrecevable : Actuellement CASSIS compte 7149 habitants 40 000 en période estivale . De gros problèmes de circulation existent déjà l'été et la surpopulation estivale engendre des nuisances lourdes de conséquences pour les résidents Au vue des récentes catastrophes inondations (comme à la Roya), incendies (les derniers dans le Var)... l'aboutissement d'un tel projet entrainerait des risques sérieux pour ce site et son environnement Ce projet fera de CASSIS un village uniquement touristique qui se videra peu à peu de ses habitants

Les sirènes de l'argent ne doivent pas passer avant l'intérêt humain et écologique

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

•
•

* NOM, * prénom :
<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :
<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique
<input type="text"/>
PROJET :
demande d'autorisation de défrichement OAP Bestouan Cassis
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)
<input type="text"/>
Constata :
<ul style="list-style-type: none">• l'existence d'un projet d'urbanisation majeur en bordure du Parc des Calanques, à l'entrée d'un quartier déjà saturé, avec une voie d'accès unique et dont les conséquences en matière d'environnement seront irréversibles,• la proximité immédiate d'un autre établissement hôtelier de luxe qui a vu récemment sa capacité augmentée très fortement,• la présence d'un estuaire inondable compte tenu du rapport du GIEC sur le changement climatique,

- les réponses incomplètes du groupe Quartus sur les interrogations de la MRAE tant sur le volet biodiversité que sur la sécurité (incendie, inondation, réseau viaire),
- les arguments contestables sur l'apport économique, social et démographique pour la commune de Cassis de ce projet à vocation touristique,
- le motif sans fondement de réhabilitation d'une friche industrielle. (Ce site ne présente aucun impact négatif sur son environnement et ne nécessite aucune dépollution ou viabilisation autre que le débroussaillage de garrigues),
- l'absence d'un plan urbain cohérent de déplacements pour ce quartier en particulier et de la commune en général (le dernier PDU ne prévoyant rien) qui permettrait d'absorber le surcroît de trafic engendré par ces nouvelles constructions,
- l'impact des travaux de terrassement et d'évacuation pour les usagers et les constructions limitrophes,
- la capacité limitée de la station d'épuration à absorber le surcroît d'effluents ainsi que ses dysfonctionnements récurrents,
- l'urgence d'une préservation de la qualité de l'environnement et de la biodiversité en Méditerranée telle qu'annoncée notamment au niveau de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.

Demande :

- qu'une expertise des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) réponde aux risques résultant de l'absence de voie secondaire d'accès pour les pompiers puisqu'il ne pourra y avoir de raccordement de la zone de contournement incendie prévu par le promoteur avec l'avenue A. Gambi. (les propriétaires des terrains privés nécessaires à cette création s'y opposant fermement),
- que des études ou expertises complémentaires géologiques et hydrologiques indépendantes soient réalisées pour garantir la faisabilité des dires des promoteurs. (Création de parking dans la roche et gestion du ruissellement des eaux de pluie),
- que soient mises en place des solutions permettant de pallier à l'absence de logements et de stationnements pour le personnel saisonnier sur le réseau viaire. (Plan de délestage par navettes et parkings extérieurs à définir et à garantir sous peine de pénalités financières au bénéfice de la commune),
- que soient mis en place des aménagements de sécurisation de l'avenue Ganteaume et qu'un plan de circulation soit établi afin de décongestionner les quartiers riverains car la réalisation d'un tel projet ne pourra qu'accroître l'intensité du trafic automobile,
- que soit conduit un projet de réhabilitation et d'augmentation de la capacité de la station d'épuration existante pour permettre de répondre à l'augmentation des rejets à traiter.

Et conclut :

- que ce projet de complexe immobilier est totalement inadapté à la vocation de la ville de Cassis car il présente des atteintes à la qualité de vie des habitants. Il représente en outre un danger pour l'environnement et la biodiversité tant marine que terrestre,
- que cette réalisation s'inscrit en complète contradiction avec les engagements pris ces dernières années par l'État, la Municipalité de Cassis et l'ensemble des Institutions locales pour une action en faveur de la préservation de l'environnement qu'il soit naturel ou humain.
-

Pour ces motifs, notre association est opposée, en l'état, à la réalisation du projet de défrichage dans l'ancienne carrière du Bestouan à Cassis préalablement à la réalisation d'un complexe hôtelier.

•

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : **ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr**
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM, * prénom :**

* **Adresse complète** (*adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville*)

Téléphone fixe ou portable :

* **Votre adresse de courrier électronique**

PROJET :

* **Vos observations** (*Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue*)

Je considère ce projet de complexe hôtelier,
• **dangereux pour les habitants,**

- dangereux pour l'environnement,
- dangereux pour la biodiversité,
- dangereux pour les espèces protégées,
- dangereux pour le Parc national des Calanques,
- dangereux pour la qualité du milieu terrestre, du milieu marin et pour la qualité de vie, totalement inadapté à la vocation de la ville de Cassis.

Je m'oppose donc à ce projet avec la plus grande vigueur et en premier lieu au défrichage des parcelles concernées.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

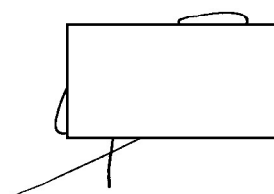
IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :
<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :
<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique
<input type="text"/>
PROJET : OAP BESTOUAN Construction Complexe Hôtelier Carrière Bestouan CASSIS - DEFRICHEMENT PREALABLE
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)
1/2
Cette demande d'autorisation de défrichement de 11.341m2 en vue d'un Complexe Hôtelier (hôtel 5 étoiles et 10 maisons villas) à moins de 200m du Parc National des Calanques est totalement inacceptable pour les raisons suivantes :

- **Ce complexe hôtelier nécessite à lui seul, suivant le rapport de MRAe, 4695m² de défrichage.**
- **On pourra y accéder uniquement que par l'étroite Avenue de l'Amiral Ganteaume à trottoirs très réduits voire inexistant.**
- **Cette avenue est déjà complètement saturée et fortement dangereuse pour les piétons en période estivale et le week-end.**
- **Compte tenu de cet accès unique, les risques d'incendie seront excessivement difficile à gérer pour les pompiers.**
- **Sur le site, le respect de la forte richesse écologique du secteur sera un enjeu impossible à respecter, il en sera de même pour l'aspect harmonieux de cette calanque.**
- **Enfin, cette construction de complexe hôtelier se réalisant sur un terrain calcaire rocheux, les nuisances collatérales pour l'environnement particulièrement lors de l'exécution de ses fondations seront insupportables pour les riverains.**

Je présente mon total refus à cette demande de défrichage préalable au Projet OAP Bestouan.



**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

* NOM, * prénom :
<input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>)
5 avenue Notre Dame
13260 Cassis
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique
<input type="text"/>
PROJET :
autorisation défrichement carrière Bestouan Cassis
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>)
Nous sommes opposés en l'état à la réalisation du projet de défrichement dans l'ancienne carrière du Bestouan à Cassis préalablement à la réalisation d'un complexe hôtelier pour les motifs que nous développons ci-dessous. Comment ce défrichement prévu peut-il se justifier si au final le projet de construction n'aboutissait pas?
<u>1/Sécurité</u>
<u>a-risques d'incendie</u> Bien que reconnaissant que le secteur d'implantation du projet se situe dans un espace favorable aux incendies de feux de forêt, les auteurs du rapport d'impact concluent que le risque est modéré et qu'il ne s'agit pas d'un terrain privilégié. Cette appréciation est tout à fait contestable et nous estimons tout comme le PPRIF qu'il s'agit d'un enjeu fort et que l'implantation de ce complexe hôtelier accentuera les risques d'incendie par sa proximité

avec les zones boisées en lisière d'un site classé Natura 2000 et du Parc national.

b-risques d'accidents

Les initiateurs du projet négligent le fait que , nous citons: "la seule voie d'accès au site est constituée de l'avenue Ganteaume " qui chacun le sait est étroite, sans trottoirs et souvent encombrée.

Il n'est nulle part fait mention d'aménagements à apporter à la rue Ganteaume qui bien qu'étant l'accès unique au secteur, présente un goulet d'étranglement éminemment dangereux et accidentogène pour qui l'emprunte.

La création d'une voie secondaire d'accès pour les services de secours ne peut être envisagée car les propriétaires des terrains privés nécessaires à cette création s'y opposent fermement.

2/ Non respect de la réglementation de protection des espaces naturels

On ne peut se mettre en porte à faux avec la réglementation qui régit le terrain concerné

Il se trouve, en effet, dans une zone ZNIEFF.

Il est inclus dans le site Natura 2000 «Calanques-îles marseillaises, cap Canaille et massif du Grand Caulet». I

Il est situé à proximité immédiate (415 mètres) du site Natura 2000 ZPS «Les îles marseillaises - Cassidagne».

Il est aussi concerné par la directive oiseaux «Iles marseillaises». En effet, la distance d'évolution des oiseaux est évaluée à 20-25 km, y compris pour l'aigle de Bonelli, espèce protégée.

Le terrain, objet de la demande, se trouve en Aire d'adhésion limite de la zone périphérique du Parc national des Calanques. On ne peut ne pas tenir compte de cette situation qui serait irrespectueuse des règles de protection du Parc national. Le cœur du Parc est, en effet, étroitement dépendant de ce qui se fait en périphérie.

3/ Atteinte à la biodiversité, non-respect des espèces protégées.

D'après la MAE, les investigations réalisées pour cette enquête, n'ont pas pris en compte toutes les richesses écologiques de ce secteur qui seraient impactées par la réalisation du projet.

Cette réalisation s'inscrit en complète contradiction avec les engagements pris ces dernières années par l'État, la Municipalité de Cassis et l'ensemble des Institutions locales pour une action en faveur de la préservation de l'environnement qu'il soit naturel ou humain.

De plus le projet de construction entre en opposition avec l'urgence d'une préservation de la qualité de l'environnement et de la biodiversité en Méditerranée telle qu'elle a été annoncée par l'Assemblée parlementaire de l'Union européenne pour la Méditerranée.

Pour toutes ces raisons, et en l'absence de réponses satisfaisantes, nous sommes opposés en l'état à la réalisation de ce projet immobilier dans l'ancienne carrière du Bestouan et par conséquent au défrichement dont l'autorisation est sollicitée.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	Défrichement de la calanque du Bestouan
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Nous sommes absolument opposés à ce projet : * un projet avec des conséquences environnementales graves sur la faune, la flore et le paysage, et sur les dangers liés à la circulation, * qui entraîne des nuisances inacceptables pour les résidents à court terme et à long terme (travaux puis exploitation), * L'exemple de rénovation des Roches Blanches a prouvé l'impact de tels projets sur la dégradation de la Presqu'île et des conditions de vie.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	de complexe hôtelier au Bestouan
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<ul style="list-style-type: none">- Projet dénaturant le paysage de Cassis- Non conforme à la réglementation de protection- Trop près du PNC et à l'encontre des règles de protection du PNC- Risque accru d'incendie- Risque de ruissellement et d'inondation accru- Aggravation de la pollution littorale- Consultation publique trop restreinte excluant ceux qui ne sont pas équipés d'un matériel informatique

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET : Consultation publique VOAP Bestouan
demande d'autorisation de défrichement

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

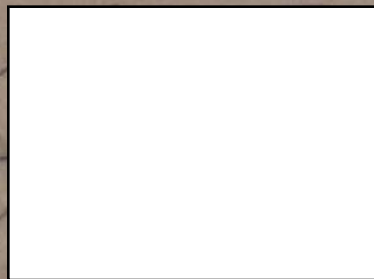
Ce projet me préoccupe particulièrement.
Sa réalisation entraîne de gros inconvénients

- la sécurité des piétons sur une voie dépourvue de trottoir

TSVP

- une affluence accrue de véhicules sur cette voie déjà très surchargée particulièrement en été
- une affluence de touristes avec les problèmes qui en découlent
- le problème écologique lié au débâsement
- l'évacuation du quartier très difficile en cas d'incendie
- un accroissement du besoin de stationnement déjà très difficile etc - etc - -

Pour tous ces inconvénients,
je souhaite que ce projet ne se
réalisera jamais



**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône - Service Agriculture Forêt - Pôle Forêt - Unité Défrichement - CS 60444 - 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	
Téléphone fixe ou portable :	
* Votre adresse de courrier électronique	
PROJET :	Construction d'un projet hôtelier + villas
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Objections : contre le défrichement et les nuisances dues au non respect du site écologique - Trajet supplémentaire - Accès déjà saturés à Cassis - Pas d'hôtel. Pas villas

Objet [INTERNET] PROJET HOTELIER CASSIS ET DEFRICHEMENT
De >
À <ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr>
Répondre à
Date 03/09/2021 17:06



IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM, * prénom :**

* **Adresse complète** (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* **Votre adresse de courrier électronique**

PROJET :

* **Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Je considère ce projet de complexe hôtelier,

- dangereux pour les habitants,
- dangereux pour l'environnement,
- dangereux pour la biodiversité,
- dangereux pour les espèces protégées,
- dangereux pour le Parc national des Calanques,
- dangereux pour la qualité du milieu terrestre, du milieu marin et pour la qualité de vie, totalement inadapté à la vocation de la ville de Cassis.

Je m'oppose donc à ce projet avec la plus grande vigueur et en premier lieu au défrichement des parcelles concernées.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	REFUS
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Le projet tel que présenté n'est pas dans l'intérêt des résidents de Cassis et c'est pourquoi, il convient de bloquer le projet

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

NOM, * prénom :

Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

Votre adresse de courrier électronique

OBJET :

Contre le défrichement

Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour plus d'informations, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de 30 jours et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

*Risque pour les espèces protégées, la flore
Par principe, contre tout abattage d'arbres
sauf en cas de risques graves d'incendie*

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique : <input type="text"/>
PROJET : CONSTRUCTION d'UN COMPLEXE HOTELIER AU BESTOUAN
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) Dans le cadre de l'enquête publique susmentionnée, <u>nous nous opposons</u> à CONSTRUCTION d'UN PROJET HOTELIER AU BESTOUAN. En effet, ce projet occasionnerait les nuisances/problèmes suivants étant entendu que le seul accès tant pour la phase des travaux que pour la phase d'exploitation se fait par l'avenue



GANTEAUME, avenue qui est d'ores et déjà saturée et qui présente de nombreux dangers tant pour les piétons que pour les automobilistes qui l'empruntent.

1) Problèmes pendant la phase de travaux

1.1 Phase de terrassement

Le terrassement d'un tel complexe (un hôtel + Dix villas) va nécessiter environ de décaisser 50.000 M3 de terre et gravats. A raison de 8M3 par camion, cela représente 6200 Camions qui vont emprunter l'avenue GANTEAUME pendant les travaux. Cela semble complètement irréaliste, dangereux et va occasionner la destruction de la route puisque l'on sait qu'une route de ce type est complètement défoncée et doit être refaite à minima tous les 1000 Passages de camions.

Qui va payer la reconstruction de la route ? Le contribuable ?

Combien d'accidents graves et mortels cette circulation de camions va elle engendrée ?

1.2 Phase de construction

Maçonnerie :

Pour construire un hôtel et 10 Villas, il est réaliste de penser que l'hôtel va nécessiter 60 Toupies de bétons et que chaque villa va nécessiter 30 Toupies de bétons.

Le projet va donc occasionner la circulation dans un sens de 360 Toupies, soit 720 Toupies allers et retour.

Mêmes conséquences et risques que pendant la phase de terrassement.

Autres corps de métiers :

On parle de 300 Camionnettes d'artisans qui vont circuler en permanence pendant minimum 2 années.

Consequence : risque pour la circulation, nuisance pour le tourisme.

Il suffit de voir ce que la nouvelle tranche des travaux de l'hôtel les ROCHES BLANCHES a généré pour se rendre compte de l'enfer que vont subir les habitants de la presqu'île et les touristes qui occupent la presque île et pas seulement en JUILLET AOUT mais quasiment toute l'année.

2) Problèmes pendant la phase d'exploitation du complexe hôtelier

2.1 stationnement

largement insuffisant : un hotel de 50 appartement genere minimum 50 voitures clients et 50 vehicules pour le personnel et les prestataires de services de l'hotel.

10 Villas generent minimum pour chaque villa : 2 vehicules + un véhicule invite + un vehicule prestataire. Soit un total de 40 véhicules.

On parle donc au bas mot de 150 Villas supplémentaires. Quand on sait que l'accès et les places de stationnement autour du BESTOUAN sont CONSTRUCTION d'UN PROJET HOTELIER AU BESTOUAN déjà totalement saturé, ce projet semble tout à fait irréaliste et déraisonnable et à l'encontre de la tendance qui vise à réduire le nombre de véhicule.

Ne pas perdre de vue que tout incite aujourd'hui à transformer son véhicule thermique en véhicule électrique : avez-vous prévu un raccordement ENEDIS permettant 150 X 12 à 50 KWH rien que pour les véhicules à recharger ?

2.2 Circulation

Sans une boucle retour (qui n'est décrite nulle part dans le projet), la circulation générée par ce nouvel ensemble dans une presque île déjà complètement saturée (parfois une heure de bouchon pour accéder à la presque île, ne semble pas du tout raisonnable.

2.3 Nuisance sonores

Liées à la fois à la circulation des véhicules et de tous les prestataires en charge de l'exploitation : c'est déjà très compliqué au niveau sonore au BESTOUAN, mais là ça va devenir ingérable et générateur de stress et de pollution sonore pour les habitants et les touristes.

2.4 Préservation d'un site naturel / Ecologie / Collecte des déchets

Le projet ne semble nullement prendre en compte les contraintes liées au réchauffement climatiques. Nous n'avons pas vu beaucoup de mesure montrant la volonté des promoteurs de cette opération de s'inscrire dans une construction respectueuse de l'environnement, du parc des calanques sans oublier la lutte contre les incendies.

A titre d'exemple, on ne parle jamais de la collecte des déchets. Qu'a prévu la municipalité pour faire face aux déchets générés par un hôtel et 10 VILLAS supplémentaires ? Quelles mesures sont envisagées pour une collecte « plus verte », qui s'impose dans toutes les municipalités. Qui supportera les coûts afférents ?

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à ce projet qui nous concerne directement puisque nous sommes en limite de construction et que notre parcelle se situe juste au-dessus de la route d'accès menant à ce complexe hôtelier.

A CASSIS,
Le 4 Septembre 2021





**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défricher
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM, * prénom :**

* **Adresse complète** (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* **Votre adresse de courrier électronique**

PROJET :

* **Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Le projet hôtelier du Bestouan qui justifie ce défrichement présente un risque majeur d'augmentation supplémentaire des problèmes de circulation déjà très sérieux sur la zone Bestouan / Presqu'île - Aucune solution sérieuse n'est proposée dans le dossier. C'est un problème de qualité de vie, mais aussi de sécurité pour les résidents du quartier - Au delà Cassis va perdre un peu plus son âme de petit port de pêche au profit de "Saint Tropez" Marseillais

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

DEFRICHEMENT et HOTEL du Bestouan

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

la rue A. Gontaudie devient totalement impraticable -
Contraintes environnementales très élevées -
Non conformité Parc des Calanques - Présence des deux
Hotels classés suffisantes - la station de traitement
des eaux de Cassis est à saturation -

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : **ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr**
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : COMPLEXE HOTELIER LE BESTOUAN CASSIS
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) <small>Propriétaire à Cassis depuis 20 ans en bordure de la calanque du Bestouan après que nos grands-parents y aient passé une retraite paisible depuis 1968, nous vous prions instamment de renoncer à ce projet fou qui n'apportera que nuisances et désagréments alors que nous vivons actuellement dans un havre de paix, faisant face à un paysage naturel inviolé au couchant à l'Ouest.</small> <small>Nous sommes déterminés à user de toutes nos pouvoirs pour empêcher ce projet pour les raisons principales suivantes: - violation de la biodiversité du parc des calanques qui nous fait face sur le versant Ouest de la calanque du Bestouan, alors que nous jouissons actuellement d'un panorama naturel - nuisances extrêmes à prévoir : acoustiques, visuelles et pollution car le projet est situé en contrebas de notre maison, dans une cuvette de résonance et dont les rejets seront portés par le vent directement chez nous - atteinte à la sécurité en l'absence de routes adaptées à la sécurité feu (Cassis déjà incendié à cet endroit il y a 20 ans) - nuisances extrêmes de circulation à prévoir alors que le problème est déjà extrêmement critique pendant la période estivale et très mal géré avec un blocage circulation devant l'hôtel de la radé provoquant des bouchons incessants rendant notre domicile inaccessible - risque accru d'éboulement et de glissement de terrain dus aux problèmes de ruissellement, alors que des mouvements de terrain provoquent déjà des déformations de structure et fissures sur notre maison à proximité du ravin</small> <small>Plus généralement, la réputation de Cassis tient à la préservation de son paysage naturel. Ce type de projet vient directement en agression des habitants cassisains qui ont choisi d'y résider pour son environnement et sa tranquillité. Le projet est donc à proscrire sans appel.</small>



**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

- Oppose à cette construction en raison de :
- Risques de pollution due à la circulation,
 - Risques de sécurité (incendies, ...)
 - Difficultés accrues pour circuler,
 - Surpopulation aggravée de mai à octobre.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :
<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :
<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique
<input type="text"/>
PROJET :
Construction d'un complexe hôtelier le Bestouan
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)
- site difficile d'accès pour les travaux, les clients de l'hôtel et les secours - - Risque d'inondation, de chutes de pierre - Préservation du site - Carrière, faune, flore.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

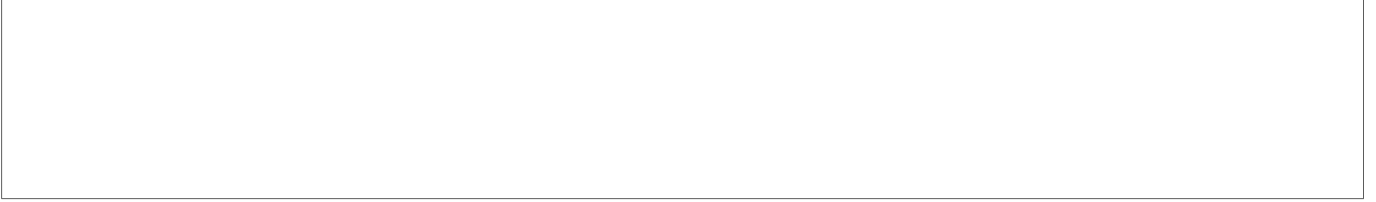
• par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

• par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :
<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :
<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique
<input type="text"/>
PROJET :
Complexe Hôtelier Bestouan
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)
<p>Il est ahurissant de vouloir construire un tel ensemble immobilier au-dessus du Bestouan sachant qu'il n'y a qu'une seule route disponible, la rue Ganteaume, véritable goulet desservant toute le presqu'île et dans laquelle les voitures se croisent difficilement, et sans trottoir pour les piétons. Les cassidains sont quotidiennement à la merci d'accidents graves ! FAUT-IL EN RAJOUTER ? Souvenons-nous entre- autres de l'incendie de 1990 où il a fallu évacuer les habitants par voie maritime ! QUELLE INCONSCIENCE ! J'ose espérer que ce projet ne verra jamais le jour. Trop de vies humaines seraient en danger. Quant à la biodiversité existante on l'oublie beaucoup à Cassis !</p>



Objet [INTERNET] Notre avis sur le projet de défrichement DEF-20-428-022
De > [redacted]
À <ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr>
Répondre à [redacted]
Date 04/09/2021 11:49
Priorité Normale



À propos du projet DEF-20-428-022

Le projet de complexe hôtelier au Bestouan, à Cassis, est absolument déplacé et inacceptable, d'autant plus lorsque notre **Président de la République** clame haut et fort sa volonté de « combattre » pour la préservation de notre environnement

On ne peut se mettre en porte à faux avec la réglementation qui régit ces terrains. Il se trouve, en effet, dans une zone ZNIEFF. Il est inclus dans le site Natura 2000 « Calanques-îles marseillaises, cap Canaille et massif du Grand Caunet ». Il est situé à proximité immédiate (415 mètres) du site Natura 2000 ZPS « Les îles marseillaises – Cassidaigne ».

Il est aussi concerné par la directive oiseaux « Iles marseillaises ». En effet, la distance d'évolution des oiseaux est évaluée à 20-25 km, y compris pour l'aigle de Bonelli, espèce protégée.

Le respect de cette réglementation devrait être suffisant pour renoncer à un tel projet.

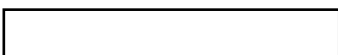
Il est également à noter que le terrain est en limite de la zone périphérique du Parc national des Calanques et incluse en partie dans l'Aire d'adhésion ». On ne peut pas ne pas tenir compte de cette situation qui serait irrespectueuse des règles de protection du Parc national. Le cœur du Parc est, en effet, étroitement dépendant de ce qui se fait en périphérie.

Ce projet accroît le risque d'incendies. Les feux partent souvent des zones habitées. Ce complexe hôtelier augmente donc le risque. Il accroît également les risques de ruissellement et d'inondations qui sont déjà importants. Ils seraient amplifiés par l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols.

Que dire aussi sur les eaux usées du complexe hôtelier : elles ne seront pas rejetées directement à la mer (c'est du moins ce que nous souhaitons), mais il faudra alors mettre en place une canalisation conduisant les eaux usées jusqu'à la station d'épuration, bien lointaine. On imagine aisément l'impact de la tranchée sur une distance aussi longue.

D'autre part, la station d'épuration de Cassis, conçue dans les années 70, vieillotte, obsolète, à bout de souffle, ne pourra pas accepter ce surcroît d'eaux usées. Elle s'est d'ailleurs signalée, à plusieurs reprises, par des dysfonctionnements particulièrement néfastes pour la flore et la faune marines.

Pour ces quelques raisons (et il y en a beaucoup d'autres) nous sommes fermement opposés à ce projet de complexe hôtelier et, donc, à la demande de défrichement de la zone, enregistrée sous les références DEF-20-428-022



**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>)
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
<input type="text"/>
PROJET :
<input type="text"/>
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>)
<i>Totalement opposé à ce projet car : Risques environnementaux importants et de sécurité pour la population. Augmentation des nuisances. Cassis est déjà saturé et donc n'a pas besoin de plus de notoriété et de plus de pôles d'attraction spécifiques. Le site qu'occuperait ce projet est un morceau de la ceinture verte de Cassis le bétonner serait une aberration. . Enfin avancer des arguments économiques et sociaux pour justifier le projet est un rideau de fumée qui masque la poignée de bénéficiaires que seraient les investisseurs et la caisse de la commune sans retour pour les cassisains qui eux devraient supporter les souffrances d'une asphyxie lente mais sure. Non à ce projet</i>

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

N° DEF-20-428-022

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Impossible manifeste à écarter le
recueil de trafic sans impacter
l'environnement (paysage, zone muée
d'habitation)

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône - Service Agriculture Forêt - Pôle Forêt - Unité Défrichement
- CS 60444 - 13096 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

[REDACTED]

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

[REDACTED]

Téléphone fixe ou portable :

[REDACTED]

* Votre adresse de courrier électronique

[REDACTED]

PROJET : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE HOTELIER
DANS LA CARRIERE DU RESTOUAN

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

- voies d'accès insuffisantes et déjà saturées
- réseau d'assainissement insuffisant et déjà saturé, préjudiciable pour les familles résidents dans le quartier et les usagers de la place du Bestouan.
- nuisances pour la faune qui a trouve refuge dans cet espace protégé.
- Les arbres de devant et d'urgence (pommier) sont déjà pénalisés par la saturation de la circulation.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

• par voie électronique : **ddtm-
defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr**

• par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service
Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichage – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET : Projet de construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan sur la commune de CASSIS	
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>)	
Très bel hôtel, à la hauteur de la ville de Cassis et du site proche des Calanques. Le paysage de l'hôtel après construction est très bien inséré. Je me balade souvent dans les calanques, je connais bien le vallon des Brayes, pour m'y promener souvent, le terrain de la carrière du Bestouan est très en hauteur, et ne sera pas du tout visible du parc des Calanques. Il faut faire à cet endroit un hôtel qui respecte la nature le plus possible.	



**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : défrichement nouvelle zone de construction bestouan - cassis
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) <p>Je ne souhaite pas le défrichement et la construction de maisons ou autre hôtel touristique sur la zone du bestouan à Cassis. Ce village dispose d'une offre pléthorique de logements pour les touristes (hôtels, camping et plus de 300 hébergements sur AirBnB) . Le village est à saturation tous les étés et cela suffit de construire encore plus pour le tourisme et les riches particuliers qui seront bien évidemment les seuls à pouvoir acheter dans cette zone. Il est temps de tourner le village vers d'autres investissements. Par ailleurs la desserte par l'avenue Ganteaume ne dispose même pas d'une voie pour les piétons. Et notre maire souhaite rajouter</p>

encore plus de trafic ? Cette situation est absurde et je m'oppose vivement contre ce projet. Je ne souhaite ni défrichement et ni construction. Laissons la nature reprendre ces droits.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET : Construction d'un complexe hôtelier, lieu-dit le "Bestouan" à Cassis

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Bien que résidant à l'étranger, je connais très bien Cassis et le massif des Calanques, ayant une maison familiale à Caroux. Le site du Bestouan est particulier et construire un complexe hôtelier de l'envergure de celui déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain serait vraiment préjudiciable pour l'environnement (risques d'incendie, de ruissellement accidentés eaux ...) ainsi que social notamment durant la période des vacances dans cette zone de Cassis déjà très endiguée.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : **ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr**
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* <input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
Téléphone portable : <input type="text"/>
<input type="text"/>
adresse de courrier électronique <input type="text"/>
<input type="text"/>
PROJET : Autorisation de défrichement n° DEF-20-428-022 en vue de la construction d'un complexe hôtelier au lieu-dit « le Bestouan » CASSIS
<input type="text"/>
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)
<i>Tel qu'il se présente le dossier de défrichement appelle les remarques suivantes :</i> 1- au titre de la biodiversité. L'évaluation des incidences du projet sur les oiseaux et les chauves-souris ne permet pas de défricher les mesures complémentaires et les compensations à prévoir pour garantir la protection des espèces protégées qu'elles soient situées dans le périmètre du projet ou à proximité immédiate. 2- le risque d'inondation de la voirie d'accès à la presqu'île (boulevard Ganteaume) n'est pas pris en considération malgré son impact sur la sécurité des personnes souhaitant accéder à la presqu'île de Cassis ou souhaitant la quitter ; pendant un épisode d'inondation rien n'est prévu pour garantir la continuité d'accès par voie routière pour les secours se rendant à la presqu'île.

3- l'absence de desserte routière nouvelle va accroître les difficultés de circulation sur le boulevard Ganteaume alors que celui-ci n'est pas desservi par les transports en commun ; la circulation des véhicules de secours (ambulances, véhicules de lutte contre l'incendie, police municipale et gendarmerie) sera plus difficile et plus lente retardant d'autant l'arrivée sur place des premiers intervenants en cas d'urgence dans la presqu'île.

Tel qu'il se présente ce projet ne peut que générer des nuisances pour la biodiversité ou la sécurité des habitants difficiles à compenser ou à réduire.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM, * prénom :**

* **Adresse complète** (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* **Votre adresse de courrier électronique**

PROJET : Complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan

* **Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

- 1) Problématique majeure de circulation dans une zone de Cassis déjà fortement touchée par les embouteillages et manques de stationnement (générateurs de pollution).
- 2) Des complexes hôteliers de ce type génèrent de forte consommation en eau douce dont la région fait déjà défaut.
- 3) Le site naturel, à l'avenir du parc des catalanques sera dénaturé. Le projet ne va pas dans le sens des valeurs écologiques & naturelles, essentielles pour les générations futures

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	défrichement
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Je suis contre le projet de défrichement de la zone. Il faut préserver le peu d'espace vierge disponible à Cassis et protéger les espèces qui y vivent.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichage – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : Construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan sur la commune de CASSIS
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue) Il faut que Cassis crée une offre touristique qualitative ouverte toute l'année qui soit destinée aux habitants de Cassis et environs pour rendre cette belle ville attractive en toute saison. Sur les plans fournis on a l'impression que l'hotel est très intégré et qu'il ne dénature pas les lignes du paysage.

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Vmtotre adresse de courrier électronique

PROJET : construction d'un complexe hotelier au Bestouan Cassis

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

projet inacceptable

--Dans un secteur préservé, inclus dans 5 zones spéciales de conservation et de 3 zones de protection spéciale dont l'intéret ECOLOGIQUE est notable

--RESEAU ROUTIER déjà tres insuffisant actuellement, inadapté et inadaptable. Aller à pied de l'hôtel best western à la plage du Bestouan est déjà tres dangereux.

--La BETONISATION de Cassis est déjà excessive

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>)
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :
<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique
<input type="text"/>
PROJET : Projet de construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan sur la commune de CASSIS
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>)

Le projet s'inscrit dans un lieu actuellement à l'abandon qui a besoin d'être réhabilité avec un projet à la hauteur de Cassis.

Il est préférable d'avoir la main sur ce projet cohérent pour le développement de la ville que de laisser, dans le futur, l'opportunité à des promoteurs moins à l'écoute des cassidens de construire sans scrupule au bord des calanques.

Il faut quand même souligner que, malgré tout ce que l'on entend, le projet n'est pas dans le parc des calanques et qu'il existe déjà des constructions et des habitations des deux côtés.

Les polémiques sont seulement la volonté de certaine personne qui ne veulent pas faire avancer la ville et qui sont souvent contre tout.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique : <input type="text"/>
PROJET :
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)
Je ne suis pas favorable à ce projet. Cassis souffre déjà d'une surpopulation de mai à août ainsi que tous les week ends fériés. Toutes les routes sont saturées, les accès impossibles et les plages inaccessibles (sauf à 8h du matin)
Cela engendre : - saturation du trafic créant des embouteillages monstrueux et l'impossibilité de circuler

- risque que des services d'urgence type pompiers et samu ne puissent accéder pour sauver des vies
- Quid de la protection environnementale, de la gestion des déchets, poubelles, eaux usées...et invasion du béton dans un endroit préservé
- Ras le bol des cassidains résidant à l'année qui ne peuvent plus profiter de leur village et vivent reclus dans leurs habitations sur toute cette période et doivent calculer leur moindre déplacement personnel et professionnel
-
-

Donc non à un complexe hôtelier de luxe qui se traduira par encore plus de fréquentation humaine

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : Aménagement du site Carriere du BESTOUAN
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) Projet abbérant compte tenu des nuisances pour les cassidains et compte tenu de la transformation du Bestouan qui n'est pas acceptable. sauvegarder la ceinture verte

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

•par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

•par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : Construction d'un complexe hôtelier au lieu dit "Le Bestouan" à Cassis
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) Ce projet me paraît totalement inacceptable de par la circulation automobile qui est déjà extrêmement compliquée en particulier dans ce quartier et de par la faune et la flore qui une fois de plus devront subir les conséquences de la construction d'un tel projet. La défiguration de la côte Cassidienne, notre patrimoine, devient intolérable.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :
<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :
<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique
<input type="text"/>
PROJET : OAP BESTOUAN CONSTRUCTION COMPLEXE HOTELIER CARRIERE BESTOUAN CASSIS - DEFRICHEMENT PREALABLE
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)
1/2
Cette demande d'autorisation de défrichement de 11.341m2 en vue d'un complexe hôtelier (hôtel 5 étoiles et 10 villas) à moins de 200m du Parc National des Calanques est totalement inacceptable pour les raisons suivantes : - Ce complexe hôtelier nécessite, suivant le rapport de MRAe, 4695m2 de défrichement ?

- On pourra y accéder uniquement que par l'étroite Avenue de l'Amiral Ganteaume, à trottoirs très réduits voire inexistant.
- Cette avenue, qui désert la Presqu'île, la plage du Bestouan, son parking et le Parc National des Calanques, est déjà complètement saturée et fortement dangereuse pour les piétons en période estivale et le week-end.
- Compte tenu de cet accès unique, les risques d'incendie seront encore bien plus difficiles à gérer pour les pompiers qu'à ce jour.
- Sur le site, le respect de la forte richesse écologique du secteur en bordure du Parc National des Calanques sera un enjeu impossible à respecter, il en sera de même pour l'aspect harmonieux de cette calanque.
- Enfin, ce projet de complexe immobilier se réalisant sur un terrain calcaire rocheux, les nuisances collatérales pour l'environnement, particulièrement lors de l'exécution de ses fondations, seront insupportables pour les riverains.

En conséquence : je m'OPPOSE formellement à cette DEMANDE de DEFRICHEMENT, faisant partie intégrale des procédures obligatoires auxquelles est soumis le Projet OAP Bestouan comme indiqué dans le rapport de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) .

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : Projet de construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan sur la commune de CASSIS
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) Superbe projet pour la ville de Cassis, enfin un bel hôtel devant la plage du Bestouan, nous y viendrons avec grand plaisir ! Il faut tout faire pour que ce projet aboutisse!

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET : Projet de construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan sur la commune de CASSIS	
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	
Nous sommes tout à fait d'accord à la réalisation de ce projet.	

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

• par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

• par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique : <input type="text"/>
PROJET : demande d'autorisation de défrichement DEF-20-428-022 Mr J.N. LEON
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) <i>L'autorisation de défrichement serait un 1^{er} pas décisif qui anticiperait et vaudrait un quasi accord pour le futur permis de construire. Donc refus de cette autorisation car : Modification définitive et regrettable de ce site remarquable, trace ultime de l'histoire de Cassis Accès au niveau du goulet d'étranglement actuel du Bestouan à ce site transformé en zone habitable saturera complètement la circulation déjà très difficile dans le quartier Bestouan – Presqu'île avec effets domino sur le reste de Cassis d'où : Interventions bloquées si incendie – urgences sanitaires – accidents de baignades Densification à blocage permanent de la circulation subis toute l'année par les riverains Dangers et menaces pour les espèces protégées dans cette zone d'adhésion du Parc National des Calanques</i>

Sujet : [INTERNET] consultation publique OAP BESTOUAN

De : > []

Date : 06/09/2021 20:09

Pour : "ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr" <ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr>

[]

Mes observations

Je n'ai pas la compétence technique pour faire des observations sur le dossier d'étude d'impact du défrichement de la zone concernée par le projet en référence. Aussi je ferai des observations d'ordre général

coté positif: augmentation de la capacité hotelière haut de gamme sur la commune de Cassis

coté négatif:

-augmentation du trafic routier sur la presqu'île déjà saturé les week ends et en période de vacances

-quid du logement du personnel pour le fonctionnement de l'hotel

- quid de l'étude des eaux de ruissellement

Salutations distnguées

[]

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET : Projet de construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan sur la commune de CASSIS	
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	
La construction de ce complexe ne peut être très intéressante pour la ville de Cassis dont l'économie est principalement basée sur le tourisme et permettra donc la création d'emplois.	

Sujet : [INTERNET] Defrichement carrière Bestouan

De : > []

Date : 06/09/2021 21:09

Pour : "ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr" <ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr>

Bonjour... Je suis absolument contre ce projet et donc contre le defrichement de la zone à construire.. Lorsque le projet a été annoncé, il a été mis en avant le potentiel pour les cassidens au niveau des emplois créés... Je voudrais bien savoir combien d'emplois seront spécialement réservés aux cassidens.. Quant aux retombées économiques pour les commerçants, là encore, rien n'est quantifiable.

Par contre, ce qui est d'ores et déjà à prévoir, ce sont les embouteillages monstres qu'il va y avoir pour accéder au complexe. Et même si une voie est créée par le haut, ce sont les habitants de ces quartiers qui seront enchantés de voir tout ce monde passer devant chez eux.

En gros, il me semble que ce projet n'est bénéfique que pour les promoteurs... pas pour les cassidens. Parce qu'à l'origine, Cassis c'est un village de pêcheurs et de travailleurs de la vigne. Mon grand père en faisait partie. Des gens simples... pas des gens qui ne pensent que profits et benefices...

[]

[Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android](#)

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : complexe hotelier carriere du bestouan
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) Bonjour, je suis on ne peut plus favorable à ce projet

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : complexe hotelier carriere du bestouan
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) Bonjour, je suis on ne peut plus favorable à ce projet

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	Complexe Hotelier au Bestouan Cassis
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>)	<p>Ayant grandi, travaillé et vécu à Cassis, je pense que le nombre d'hôtel environnant est suffisant. De plus la plage du bestouan, entrée de la précieuse réserve des calanques, est la dernière plage à peu près préservée de la ville, cela engendrerait défrichage grave pour l'environnement, et une « luxification » déjà très présente à Cassis.</p>

Sujet : [INTERNET]

De : > []

Date : 06/09/2021 18:56

Pour : "ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr" <ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr>

ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient pris

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

es en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : []

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable : []

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt –
Unité Défrichemen

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET : Défrichement carrière du Bestouan, CASSIS

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour
rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée
de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

- Sur le défrichement de la voie «Pompier:»

La mise en place de 2 bornes incendie au niveau du parcours prévu seraient certainement suffisantes pour
bloquer un feu. Le réservoir situé en hauteur de la carrière était toujours rempli pendant l'exploitation de
celle-ci.

Toutes les villas présentent des piscines dont la mienne de 108 mètres cubes, équipée d'un pompe Honda
reliée en permanence au fond de ce «réservoir» et qui peut être mise en service en 5' par l'occupant ou les
Pompiers .

J'ai vécu l'incendie du 21 Août 1990... Lors de ce sinistre, tous les moyens du centre de secours étaient

déployés vers la presqu'île où les risques pour la population étaient beaucoup plus évidents. Dans un tel scénario, on peut douter de l'intérêt de la montée ici d'un camion de pompier qui aurait d'autres objectifs urgents.. L'abandon de ce projet de route/chemin «feu», verrait la préservation totale de la flore et de la faune sur ces hauteurs de la falaise à large superficie.

La préparation d'un chemin au fond du Vallat des Brayes, pour attribuer aux randonneurs une jonction entre le Bestouan, Port Miou et surtout le parking des Gorquettes va induire des risques considérables d'incendie. Le Parc national devrait en examiner le bien-fondé.

-Sur l'impact flore et faune.

Le dossier de la MRAE n'évoque manifestement qu'une partie des dommages infligés à l'environnement. On ne peut que s'en émouvoir à l'orée du Parc national. Les responsables du Parc vont-ils être consultés à ce sujet?

L'enjeu écologique est jugé modéré à FORT. Des espèces végétales sont uniques sur le site.

On observe assez souvent l'aigle de Bonelli (majestueux) survoler le Vallat des Brayes jusque vers les hauteurs au Nord et on peut penser que de nouvelles constructions importantes vont réduire son espace. Des compagnies de perdreaux viennent se poser chaque jour au dessus de la colline Est et même dans les jardins alentours.

Dynamite!

L'utilisation de dynamite contre les strates des hautes falaises et dans les fonds, supports des nouveaux bâtiments, sont inimaginables.

Nous avons connu les «petites» explosions lors de l'exploitation de cette carrière dont l'exploitant visait à détacher du sol et de la paroi de la falaise des petits blocs de pierre pour y sculpter des évier. Les vibrations au niveau des constructions sises en haut de la falaise Est, étaient violentes et délétères pour celles-ci.

Elles avaient obligé les Terres Marines d'avertir la Préfecture et la Drire à la suite de quoi la carrière avait été fermée en 2004.

Sans parler ici des dégâts certains aux maisons des Terres Marines, les chocs engendrés par des dynamitages seraient catastrophiques pour la faune environnante et abîmeraient possiblement la flore fragile.



**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète : <input type="text"/>
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique : <input type="text"/>
PROJET : Construction d'un complexe hôtelier (hôtel et maisons individuelles)
* Vos observations <i>(Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)</i>
Pourquoi suis-je favorable au défrichement de la carrière du Bestouan en vue de la construction d'un complexe hôtelier (hôtel et maisons individuelles) ? Sur le fond, pour bien connaître cette carrière, il y a très peu de pins ou de chênes car elle est ceinturée par une garrigue qui sera préservée. Ce défrichement ne concerne qu'une petite poignée de pins qui ne sont aucunement constitutif d'une faune ou d'une flore élaborée. Pourquoi, en conséquence, suis-je favorable au projet d'hôtel et de 10 maisons individuelles ? L'avenir de Cassis va continuer de se jouer autour de la préservation de son site, de son authenticité et enfin, de sa vitalité économique. Ce projet s'inscrit parfaitement dans ces trois objectifs. Préservation du site : ce projet va réhabiliter un lieu fortement impacté par sa précédente activité en

préservant la garrigue qui le ceinture et en embellissant ce lieu par une végétalisation méditerranéenne. Ce lieu, largement visible, améliorera l'angle de vision aussi bien lors d'une arrivée en bateau que d'une promenade sur Canaille.

Authenticité du village : ces deux dernières années, l'authenticité du village a été fortement mise à mal par un tourisme excessif lié à cette période sanitaire exceptionnelle. Cassis a la chance d'accueillir une population dont la répartition s'harmonise entre une classe populaire (*habitants à l'année*), une classe moyenne (*habitants à l'année*) et enfin une classe riche (*seconde résidence et location*). Ce double projet (*hôtel + maisons individuelles*) va permettre de renforcer la politique mise en œuvre d'un Cassis des quatre saisons permettant de sortir du cycle :

- 1) morte saison (*novembre à mars*),
- 2) intersaison (*avril à juin – septembre à octobre*)
- 3) et forte saison (*juillet et août*)

pour n'avoir qu'une saison annuelle équivalente à l'intersaison ce qui devrait renforcer la classe populaire (*création d'emplois supplémentaires*) et la classe moyenne (*linéarité de l'activité économique*).

Vitalité économique : Cassis se caractérise par un important secteur Tertiaire et Agricole. Ce double projet favorisera le marché du travail et permettra d'améliorer le dynamisme démographique par l'implantation de dix résidents nouveaux.

En conclusion, ce projet est utile pour le village.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : défrichement préalable à la construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan à Cassis
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) <p>Je suis favorable à la délivrance d'une autorisation de défrichement pour ce projet. En effet, le terrain d'assiette est une ancienne carrière. Ce site ne semble donc pas présenter d'intérêt écologique (faune ou flore). Par ailleurs, l'aboutissement de ce projet est totalement compatible avec les orientations touristiques majoritairement souhaitées par la population et les commerçants cassidens. Il inscrit le quartier du Bestouan dans un cercle vertueux, ce projet étant complémentaire à la</p>

superbe réalisation de l'hôtel voisin des Roches Blanches.

Si à l'évidence Cassis par sa topographie n'est pas du tout adapté au tourisme de masse, il n'en reste pas moins que le développement touristique est une condition de survie économique du village, à laquelle ce projet participe.

Donc, oui au défrichement qui n'aura aucun impact négatif et oui au projet très bénéfique pour Cassis.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

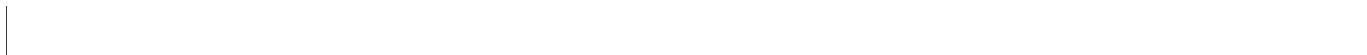
A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : Projet de construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan sur la commune de CASSIS
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) Ce projet, dont l'architecture s'adapte à l'environnement, s'inscrit dans le développement de Cassis . En effet, une hôtellerie de cette catégorie est un atout pour la ville de cassis et ses environs.



**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
<input type="text"/>
PROJET : Projet de construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan sur la commune de CASSIS
<input type="text"/>
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) <input type="text"/>

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>) <input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : Projet de construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan sur la commune de CASSIS
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>) <input type="text"/>